



---

## **Politique d'exemptions d'examens**

L'École secondaire Mosaïque suit la politique du CSAP. À l'exception des examens provinciaux et des évaluations du Baccalauréat international (BI), les élèves auront l'autorisation de faire une (1) demande d'exemption d'examen à chaque semestre.

Les exemptions pourront être accordées aux élèves qui répondent aux exigences suivantes :

- Une moyenne de 50% ou plus dans le cours;
- Tous les travaux d'évaluation de l'apprentissage du cours remis;
- Tous les matériaux du cours ont été retournés;
  
- Le formulaire d'exemption devra être complété et soumis par l'élève et approuvé par la Direction de l'école en consultation avec l'enseignant du cours.